



MUNICIPALITÉ
DE
Chavannes-le-Chêne

Chavannes-le-Chêne, le 08 novembre 2016

Préavis no 06/2016

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE CONCERNANT

LA REMISE A CIEL OUVERT DU RUISSEAU DU BAINOZ

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Dans le cadre du programme de renaturation des cours d'eau promu par la direction de l'environnement (DGE), la DGE et la commune de Chavannes-le-Chêne ont mandaté le bureau d'étude Environnement Maillefer & Hunziker pour élaborer un projet de remise à ciel ouvert du ruisseau du Bainoz sur un tronçon enterré d'environ 1'100 m dont 100 m sur le territoire fribourgeois. Plusieurs approches ont eu lieu avec les propriétaires concernés.

En effet, depuis quelques années, l'état de la conduite dans laquelle s'écoule le Bainoz s'est passablement dégradé en plusieurs endroits laissant apparaître des zones inondées en permanence et rendant l'exploitation agricole de ces terres difficile. Les travaux de mise sous tuyau du Bainoz ont été exécutés lors du remaniement parcellaire vers 1944. Cette opération avait été complétée par le drainage du vallon et des terrains attenants.

Il est prévu de convertir la partie inondée de la parcelle no 347 en amont de l'étang des Combes en prairie à litière avec création d'un lit sinueux dans son axe central. L'étang des Combes sera intégré dans le nouveau cours d'eau avec éventuellement quelques aménagements en particulier pour la régulation de son niveau. En aval de l'étang, le ruisseau divaguera dans la mesure des contraintes techniques à l'emplacement de son ancien lit. Les traversées de chemins se feront soit en voûtage, pour les plus fréquentées ou sur des gués pour les autres.

Objetifs

Les enjeux de cette revitalisation sont les suivants :

- redonner de l'espace au cours d'eau pour une meilleure sécurité contre les crues
- restaurer les fonctions biologiques
- accroître la valeur paysagère du site
- rechercher un consensus parmi tous les partenaires et intervenants du projet

Calendrier

- Mise à l'enquête du projet du 28 octobre au 28 novembre 2016
- Préavis présenté au Conseil général du 15 décembre 2016
- Appel d'offres
- Début des travaux envisagé au printemps 2017
- Durée des travaux d'environ 6 mois

Financement

Le coût total du projet est évalué à fr. 600'000.00. Il sera subventionné à hauteur de 60% par la Confédération et 35% par l'Etat de Vaud. Le solde 5% sera pris en charge par le **Fonds d'amélioration écologique naturemade star** pour les cours d'eau.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la commission de gestion et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de remise à ciel ouvert du ruisseau du Bainoz
2. d'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation de cette remise à ciel ouvert

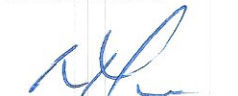
Au nom de la Municipalité

Le Syndic


F. Marmier



La Secrétaire


N. Mercier